

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 4 portant interdiction de séjour.

n° 4

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 janvier 1946

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1946

Date du numéro

31 janvier 1946

TEXTE INTÉGRAL

Le séjour à l'intérieur de Djibouti à été interdit à la nommée Fatima Aouale, Gadaboursy.